

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3120

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Pacte des solidarités - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Habitat et humanisme Rhône pour les projets d'hébergement Maison d'accueil Bancel à Lyon 7ème et Maison d'accueil de Vernaison - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Mas et convention avec l'association Le Mas et l'État pour le projet d'équipe pluridisciplinaire sur les sites d'habitat précaire

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur: Monsieur Renaud Payre

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents: M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3120

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s):

Objet : Pacte des solidarités - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Habitat et humanisme Rhône pour les projets d'hébergement Maison d'accueil Bancel à Lyon 7ème et Maison d'accueil de Vernaison - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Mas et convention avec l'association Le Mas et l'État pour le projet d'équipe pluridisciplinaire sur les sites d'habitat précaire

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que chef de file de la politique du logement, la Métropole déploie, aux côtés des communes et de l'État, une nouvelle stratégie pour lutter contre le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement.

Cette politique vise, plus particulièrement, la résorption des squats et bidonvilles ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile ou en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes, de garantir leur accès aux droits, à la santé, à un logement ou à une solution d'hébergement adaptés mais aussi à leur inclusion à travers leur participation aux activités associatives, sportives ou encore culturelles du territoire.

La Métropole de l'hospitalité prend appui sur le plan quinquennal Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme, sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur le contrat territorial d'accueil et d'intégration approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3580 du 29 septembre 2019, renouvelé par délibérations de la Commission permanente n° CP-2020-0028 du 14 septembre 2020 et n° CP-2021-0794 du 18 octobre 2021 ainsi que par délibération du Conseil n° 2022-1251 du 26 septembre 2022.

Parmi ses objectifs, elle compte l'accès direct au logement pour les personnes sans domicile ayant un statut administratif et des ressources adéquates. Elle permet également l'accès à des solutions d'hébergement formel, voire elle donne un cadre aux occupations informelles pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire. Enfin, elle participe à l'accueil et l'intégration des primo-arrivants aux côtés de l'État pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ces publics, dont les bénéficiaires d'une protection internationale.

Le projet métropolitain des solidarités prévoit, par son engagement n° 4, la Métropole de l'hospitalité, le développement de solutions d'hébergement et de logement adaptées aux personnes en grande précarité afin d'atteindre l'ambition qu'elle s'est donnée en matière de réduction de moitié du sans abrisme. Pour cela, elle s'attache à mobiliser les patrimoines vacants des collectivités, des bailleurs, des promoteurs et des partenaires institutionnels pour l'habitat des publics ne pouvant accéder au logement, notamment les parents isolés avec enfants de moins de trois ans et les jeunes majeurs.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0447 du 26 avril 2021, la Métropole a décidé la mise en place d'un plan d'actions dans le cadre de sa politique d'hospitalité.

Celle-ci repose, notamment, sur la création ou le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement (habitats légers et mobiles, logement intercalaire, accueil citoyen, etc.) pour proposer des alternatives à l'hôtel aux ménages dont la mise à l'abri relève de la compétence de la Métropole. C'est dans ce cadre que l'association Habitat et humanisme Rhône a sollicité la Métropole en 2023 pour déployer des projets d'occupation temporaire permettant d'accueillir des femmes isolées avec enfants de moins de trois ans sur deux sites basés à Lyon 7ème et Vernaison.

Le plan d'actions prévoit également l'amélioration des conditions de vie dans les squats et bidonvilles sur le territoire métropolitain, s'appuyant, pour Lyon et Villeurbanne, sur des conventions d'objectifs et d'engagements mutuels signées avec l'État et les communes. À ce titre, les associations Le Mas, Le Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA), Action locale pour l'insertion par le logement (Alpil) et Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes (CBRA) portent une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets 2024 du pacte des solidarités, approuvé par délibération du Conseil n° 2024-2228 du 11 mars 2024, pour un projet d'équipe pluridisciplinaire visant à réduire les risques sur les sites d'habitat précaire.

II - Projets d'hébergement

1° - Présentation

a) - Maison d'accueil Bancel - Lyon 7ème

L'association Habitat et humanisme Rhône dispose d'un immeuble mis à disposition par l'entreprise sociale de l'habitat Alliade habitat au 39 rue Bancel sur lequel elle a développé un site d'accueil d'une capacité maximale d'hébergement de 50 personnes pour femmes isolées avec enfants de moins de trois ans.

b) - Maison d'accueil - Vernaison

Dans le cadre d'une mise à disposition temporaire d'un ancien presbytère sur la commune de Vernaison, l'association Habitat et humanisme Rhône a ouvert, en 2023, un site d'accueil de huit chambres (soit une capacité d'accueil de 20 personnes). La maison, composée de trois niveaux et d'une superficie de 250 m², permet à l'association d'y accueillir, pour une durée d'occupation longue (10 ans), des femmes isolées avec enfants de moins de trois ans suite à des orientations assurées par la Maison de la veille sociale.

2° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

a) - Maison d'accueil Bancel - Lyon 7ème

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-9473 du 16 octobre 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 138 075 € et d'une subvention d'investissement de 30 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre de l'accompagnement des ménages hébergés sur le site de Bancel. La subvention d'investissement a participé au financement de l'aménagement du site et la subvention de fonctionnement concerne l'accompagnement des ménages.

b) - Maison d'accueil - Vernaison

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-8655 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 137 200 € et d'une subvention d'investissement de 45 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre de l'accompagnement des ménages hébergés sur le site du presbytère. La subvention d'investissement a participé au financement de l'aménagement du site et la subvention de fonctionnement concerne l'accompagnement des ménages.

c) - Actions communes aux deux sites

Le travail social engagé auprès de ces publics a porté sur :

- l'accompagnement dans les démarches de régularisation sur le territoire,
- l'ouverture et le maintien de leurs droits sociaux, en cherchant à résoudre les problématiques administratives liées principalement au droit au séjour,
- l'ouverture des droits santé, avec un travail important autour de l'accès direct aux soins somatiques et psychologiques,
- la constitution de dossiers de logement autonome lorsque leur situation administrative le permet,
- l'accompagnement des enfants dans l'accès à la scolarisation mais aussi la santé et les loisirs,
- l'accompagnement des familles dans la parentalité lorsqu'un nouveau-né arrive,
- l'accompagnement des mères dans la recherche de solutions de garde pour faciliter l'insertion professionnelle ou la formation,

- l'évaluation de l'employabilité et, lorsque cela était possible, l'orientation vers des dispositifs accessibles en fonction de la situation administrative des personnes accompagnées.

3° - Bilan

a) - Maison d'accueil Bancel - Lyon 7ème

L'action conduite par l'association Habitat et humanisme Rhône a permis l'accueil de 14 ménages, soit 46 personnes, dont 32 enfants, depuis son lancement en novembre 2023.

b) - Maison d'accueil - Vernaison

L'action a permis l'accueil de huit ménages, soit 23 personnes, dont 15 enfants, depuis son lancement en juillet 2023.

Sur les deux sites, la majorité des ménages accueillis est dans une situation administrative très précaire et fragile, la plupart étant sans droit ni titre. Dans l'attente de cette stabilisation, l'association Habitat et humanisme Rhône travaille sur la vie quotidienne du site avec les personnes accueillies, au respect des règles de fonctionnement et d'animation, à l'émergence d'un collectif dans une perspective d'émancipation mais, également, à la réassurance autour de projets de maternité, parfois vécus difficilement en fonction des parcours des personnes. Un travail important est également fait avec des bénévoles, en soutien de l'équipe professionnelle (temps de lecture, de couture, d'animations collectives organisés sur site).

4° - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

En 2024, l'association propose de poursuivre son action en faveur des publics accueillis sur les sites de la Maison d'accueil Bancel et de la Maison d'accueil de Vernaison :

- en accompagnant les ménages, en vue de favoriser leur sortie vers une solution de logement pérenne,
- en poursuivant l'ensemble des actions engagées en matière d'ouverture de droits, d'accès à la santé, d'appropriation du logement ou encore d'accès à la scolarisation ou à un mode de garde pour les enfants,
- en instaurant des dynamiques de vie entre habitants pour favoriser le vivre ensemble,
- en mettant en place des équipes bénévoles pouvant intervenir sur le site de Bancel, au même titre que ceux présents à Vernaison (français langue étrangère, animation, etc.).

a) - Maison d'accueil Bancel - Lyon 7ème

L'association Habitat et humanisme Rhône propose le budget prévisionnel suivant en année pleine :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	102 000	vente de marchandises, produits finis, services	-
services extérieurs	267 500	subventions d'exploitation	-
charges de personnel	251 000	Métropole	550 500
		fonds propres de l'association	70 000
Total	620 500	Total	620 500

b) - Maison d'accueil - Vernaison

L'association Habitat et humanisme Rhône propose le budget prévisionnel suivant en année pleine :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	58 000	vente de marchandises, produits finis, services	-
services extérieurs	71 200	subventions d'exploitation	-
charges de personnel	145 000	Métropole	244 200
		fonds propres de l'association	30 000
Total	274 200	Total	274 200

III - Équipe pluridisciplinaire

1° - Présentation générale

Dans le cadre des discussions liées à la mise en œuvre des conventions tripartites, l'État, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont pris des engagements pour renforcer les capacités d'intervention socio-techniques pour la réduction des risques sur les sites d'habitat précaire.

Le projet proposé par les quatre associations a été retenu dans la cadre du pacte des solidarités, cofinancé par l'État et la Métropole, pour l'expérimentation d'une équipe pluridisciplinaire intervenant sur des sites d'habitat précaire, notamment des squats situés sur le territoire de la Métropole : les associations Le Mas, FNDSA, l'Alpil et CBRA.

Il est prévu que l'association Le Mas porte les financements accordés par la Métropole et reverse aux trois autres associations la part correspondant aux actions menées par chacune, selon les modalités prévues dans la convention.

2° - Actions prévues en 2024 par les acteurs

Dès lors que les conditions de vie et la situation des biens le permettent, les interventions visent à réduire les risques :

- sécuriser les conditions de vie pour les personnes par des interventions techniques, y compris des petits travaux et des actions de médiation,
- assurer un soutien à la vie collective et un lien avec les habitants,
- permettre un diagnostic de site et la création de conditions favorables aux démarches des personnes et à leur accompagnement.

Ces interventions s'inscriraient sur la durée de l'occupation, sans engagement à trouver des solutions d'hébergement ou de relogement à l'issue de l'occupation, mais visant à rechercher les solutions pouvant être mobilisées. Chaque association porterait des actions ciblées dans le champ de ses compétences, s'appuyant sur une gouvernance partagée avec la Métropole, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les communes concernées le cas échéant.

Une convention entre la Métropole, la DDETS et l'association Le Mas, sans incidence financière, précisera les modalités de pilotage et fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire.

3° - Budget prévisionnel

Le budget global de l'action est de 230 600 €:

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
interventions en sites occupés	230 600	subventions d'exploitation	-
		Métropole (pacte des solidarités)	100 000
		État (pactes de solidarités)	100 600
		Fondation Abbé Pierre	30 000
Total	230 600	Total	230 600

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de 200 600 € à l'association Le Mas, constituée des financements de la Métropole et de l'État au titre du pacte des solidarités ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement :
- d'un montant de 550 500 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre du projet de la Maison d'accueil Bancel.
- d'un montant de 244 200 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre du projet de la Maison d'accueil de Vernaison,
- d'un montant de 200 600 € au profit de l'association Le Mas dans le cadre du projet d'équipe pluridisciplinaire,
- b) les conventions à passer entre la Métropole et les associations Habitat et humanisme Rhône et Le Mas, telles que jointes au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,
- c) la convention à passer entre la Métropole, l'association Le Mas et l'État, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les modalités de pilotage et fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 995 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2024 chapitre 65 opérations n° 0P35O5617 et n° 0P32O5828.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321049-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024